

Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

Réunion N° 04-2018/2019 du 14 / 05 / 2019

Membres présents : BALTHAZAR Jean-Marie (Président), ROPSON Claude (Vice-Président), RUTH Lionel, MEYFROID Philippe et MERCIER Georges (Membre / Secrétaire).

Membre excusé : MEYFROIDT Philippe

Membre de la CPA : DURET Luc

La séance est ouverte à 20 h 00 par BALTHAZAR Jean-Marie (Président).

Une minute de silence est observée en mémoire de notre ami Marcel VERHELST.

1. Approbation du PV de la réunion du 18 / 02 / 2019

Le PV est approuvé sans remarque, mais une attention sera portée aux recommandations du CEP

2. Dossier N° 2018-2019/6

En cause de : DROGA Maxime – 764276 – Gunners Tamines – 3478 (P.O.)

Objet : Demande de requalification anticipée

Entendu DROGA Maxime qui argumente sa demande de requalification par les raisons suivantes :

Il aimerait rejouer avec ses copains de l'équipe

Il a compris que jouer est plus important que gagner

Il regrette certaines paroles qu'il a prononcées sous l'effet de la frustration

Attendu qu'au sujet des faits reprochés, il reste sur sa position bien qu'aucun élément n'a été apporté pour convaincre qu'ils ne se sont pas passés.

La Commission d'Appel Provinciale émet un avis défavorable.

Ainsi prononcé à Jambes le 14 mai 2019

3. Dossier N° 2018 - 2019 / 7

Date : 19/04//2019

Rencontre : MFC Clermont B – Purple Auvélais B (2B)

En cause : VANDELOISE Isabelle (840155) – Purple Auvélais B – 5221 (P.O)

Témoin : COUEZ José (789565) – MFC Clermont B – 2553 (PO)

Arbitre : VANSTEENKISTE Renaud (P.O.)

Objet : Match non joué

Attendu que le club Purple Auvélais a décidé de retirer l'appel, La Commission d'Appel Provinciale déclare que la décision de la première instance reste d'application.

Ainsi prononcé à Jambes le 14 mai 2019

Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

FRAIS

Aucun

BALTHAZAR Jean Marie
Président de la C.A.P.

MERCIER Georges
Secrétaire de la C.A.P.